

AUX
SOURCES
DE LA FOI
PÈLERINAGES

QUÉBEC



Pèlerinage en terres autochtones

**Du 28 septembre au 3
octobre 2024**

(6 JOURS / 5 NUITS)

spiritours
VOYAGES DE
RESSOURCEMENT

Détenteur d'un permis du Québec

Pèlerinage en terres autochtones

Spiritours, en collaboration avec Mission chez Nous, est très heureux de vous convier à son premier pèlerinage en terres autochtones. L'objectif de ce voyage est de partir à la rencontre des communautés autochtones, de privilégier les temps d'échange et d'encourager la réconciliation. Partez à la rencontre des Pekuakamiulnuatsh à Mashteuiatsh, des Huron-Wendat à Wendake et des Abénakis à Odanak. Rencontres humaines, découvertes culturelles et délices culinaires ponctueront ce beau voyage à travers le Québec.

Ce forfait Explore Québec sur la route vous est offert grâce au soutien financier du ministère du Tourisme du Québec. Le rabais de 25% pouvait s'appliquer seulement à partir du 1 octobre 2024, donc il a été appliqué sur les 3 derniers jours du pèlerinage. Il est éligible uniquement pour les résidents du Québec

Moments forts

- Participation à la journée de vérité réconciliation
- Rencontre avec les communautés
- Découverte des étapes de tannage d'une peau d'orignal avec un autochtone

Les plus

- Découverte des cuisines typiques autochtones
- Messes tous les jours



Votre animateur spirituel



Frère Ghislain Paris O.P

Fr. Ghislain Paris o.p. est responsable de La Montagne de l'Horeb, maison de repos et de ressourcement pour les prêtres et les religieux, depuis janvier 2011. Il a une longue expérience pastorale paroissiale et d'enseignement aux adultes. Ordonné prêtre en 1971, il a d'abord été vicaire à la paroisse dominicaine St-Jean-Baptiste d'Ottawa (1972-1977). Il y a « inventé » une méthode de partage d'évangile (MéDéAc) avec les paroissiens. En même temps, il a vécu en quartier défavorisé dans la communauté dominicaine Thomas More (1971-1977). Comme enseignant, il a donné des cours aux adultes dans différents diocèses. Il fut aussi membre de l'Équipe de l'Institut de Pastorale à Montréal (1985-1998) et professeur occasionnel de théologie au Collège Universitaire Dominicain. Ces dernières années, il s'est intéressé à la justice réparatrice, étant en contact avec des prêtres sous le coup de sanctions pour des abus commis sur des jeunes. Et la pastorale auprès des autochtones l'a toujours intéressée.

Le profil de votre séjour



Pèlerinage chrétien

L'origine de ces forfaits repose sur la tradition chrétienne ; ils sont souvent accompagnés par un prêtre ou un accompagnateur ayant une formation théologique. Le programme prévoit la possibilité d'assister à une messe tous les jours (librement).



Voyage culturel

Ces voyages vous permettront de découvrir particulièrement des sites d'intérêt culturel et historique (musées, sites archéologiques, monuments historiques, patrimoine religieux), de participer à des événements culturels importants ou de rencontrer la population locale afin de mieux connaître sa culture.



Nouveauté

Itinéraire

JOUR 1 | SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024 MONTRÉAL - LA TUQUE - LAC BOUCHETTE

Départ de Montréal jusqu'à La Tuque. Lunch libre, puis (à confirmer) visite du Centre d'amitié autochtone de La Tuque (RCAAQ), rencontre avec Alain Riendeau et membres de la communauté de Wemotaci. Souper et nuit à L'Ermitage St-Antoine. (CITQ: 039955)

JOUR 2 | DIMANCHE 29 SEPTEMBRE 2024 LA TUQUE - LAC BOUCHETTE

Journée complète à la découverte de ce sanctuaire unique niché au cœur de la nature: l'Ermitage St-Antoine. Visite guidée de l'Ermitage St-Antoine qui vous fera découvrir des œuvres d'arts comme les statues, fresques et vitraux, promenade sur les sentiers de randonnée, accès à la tour d'observation, visite du musée, messe et spectacle multimédia immersif Origine, unique au Canada. Souper et nuitée à l'Ermitage St-Antoine. (CITQ: 039955)

JOUR 3 | LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024 LAC BOUCHETTE - MASHTEUIATSH - LAC BOUCHETTE

Journée de la vérité et de la réconciliation. En avant-midi, départ pour Mashteuatsh, rencontre avec l'Abbé Gagné puis messe à l'église de Mashteuatsh. Lunch dans le campement traditionnel extérieur. En après-midi, visite du musée Ilnu de Mashteuatsh, notamment l'exposition permanente "Tshilanu Ilnuatsh" et les expositions temporaires "Résurgence : L'estampe au Nunavik" et "Être femme autochtone en ville". Après les visites, vous pourrez assister à la conférence "Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir". Retour au lac Bouchette, souper et nuit à l'Ermitage St-Antoine. (CITQ: 039955)

JOUR 4 | MARDI 1er OCTOBRE 2024 LAC BOUCHETTE - USSHASTISH - LAC BOUCHETTE

Journée sur le site de Uashassitsh. Accueil avec café et bannique, le pain traditionnel autochtone, sous le shaputuan (tente longue), puis conférence sur la culture et l'identité ilnu. En fin de matinée, activité de présentation des étapes du tannage d'une peau d'orignal. Lunch de mets traditionnels sous le shaputuan. En après-midi, cercle de partage avec une survivante des pensionnats indiens sur le thème de "La guérison par la religion et la spiritualité". Messe. Retour à l'Ermitage en fin d'après-midi, souper et nuit à l'Ermitage St-Antoine. (CITQ: 039955)

JOUR 5 | MERCREDI 2 OCTOBRE 2024 LAC BOUCHETTE - WENDAKE

Messe suivie du petit-déjeuner à l'Ermitage St-Antoine. Départ pour Québec, visite du site traditionnel Huron-Wendat à Wendake. Ce sera une belle opportunité de découvrir l'histoire, la culture et le mode de vie des Wendats d'hier à aujourd'hui. Souper 3 services au restaurant La Traite, à l'hôtel musée des premières nations. En soirée, activité son et lumière Onhwa Lumina, un parcours nocturne enchanté à la rencontre du peuple Huron-Wendat. Nuit à Wendake. (CITQ: 221983)

JOUR 6 | JEUDI 3 OCTOBRE 2024 WENDAKE - ODANAK - MONTRÉAL

Messe à l'église de Wendake. Départ vers Odanak, puis visite du musée des Abénakis. Établi en 1965 par la communauté et le missionnaire Rémi Dolan, le Musée des Abénakis représente la première institution muséale autochtone du Québec. Niché dans l'ancienne école catholique d'Odanak, le long des rives de la rivière Saint-François, ce lieu vous fera découvrir la richesse culturelle de la Première Nation des Abénakis. Lunch: repas de spécialités culinaires abénakis. Visite de l'église en compagnie de Nicole O'Bomsawin, aînée abénakise reconnue. Retour à Montréal.

*** Itinéraire sujet à changement - Circuit exclusif, tous droits réservés ***



Informations

Prix



Prix Explore Québec : 1 650 \$/ pers. (en occupation double)

Ce forfait Explore Québec sur la route vous est offert grâce au soutien financier du ministère du Tourisme du Québec.

Le rabais de 25% pouvait s'appliquer seulement à partir du 1er octobre 2024, donc il a été appliqué sur les 3 derniers jours du pèlerinage.

Il est éligible uniquement pour les résidents du Québec.

Prix régulier : 1 989 \$/pers. (en occupation double)

Supplément chambre individuelle (avec le rabais Explore Québec) : 308 \$

Supplément chambre individuelle (en tarif régulier) : 350 \$

(**Selon disponibilité – Quantité limitée **)

* Spiritours offre la possibilité de jumelage. S'il nous est impossible de vous jumeler, Spiritours assumera les frais additionnels, pour les inscriptions à plus de 60 jours du départ, mais se garde le droit de vous jumeler même pendant le voyage au besoin.

* Tous les prix sont basés sur le taux de change en vigueur au 16 avril 2024.

CE FORFAIT COMPREND

- 5 nuits d'hébergement dans les hôtels suggérés au programme ou similaires
- 5 petits déjeuners, 4 repas du midi et 5 repas du soir.
- Guide-accompagnateur de Spiritours
- Transport en minibus avec chauffeur privé selon l'itinéraire
- Visites et frais d'admission selon l'itinéraire
- Réservation des messes et dons pour les messes
- Manutention des bagages à l'hôtel musée des Premières Nations
- Toutes les taxes (TPS et TVQ)

CE FORFAIT NE COMPREND PAS

- Assurances-voyage
- Repas non mentionnés au programme
- Boissons aux repas du midi et du soir
- Pourboires et dépenses personnelles
- Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyage (gratuit présentement).

Inscription

Date limite d'inscription: Le 28 juillet 2024

(60 jours avant le départ ou quand le nombre maximum des passagers est atteint). Possibilité de s'inscrire après cette date, un supplément pourrait s'appliquer.

Pour vous inscrire

Vous pouvez vous inscrire sur notre site Internet (voir haut de la page web du voyage, à droite) ou télécharger et remplir le formulaire PDF et nous l'envoyer avec votre dépôt de 750\$. Il faut s'inscrire le plus tôt possible, car les places sont limitées. Veuillez joindre à votre inscription une photocopie de votre passeport (voyages internationaux seulement).

Assurance-voyage

Pour une assurance voyage, communiquez avec nous afin de connaître votre prime.

Nb de participants

Minimum 15 - Maximum 20

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

Audrey Marebe

(514) 374-7965, poste 200

audrey.marebe@spiritours.com

Conditions générales

Dépôt et paiement

Un dépôt de 500 \$ pour les voyages en avion ou 25 % du montant total pour les voyages en autobus est requis au moment de votre réservation, ainsi que la prime d'assurance-annulation, si désirée. Le solde devra être payé au complet au moins 60 jours avant le départ pour les voyages en avion et 45 jours avant le départ pour les voyages en autobus. En cas de retard pour le paiement final, notez que la réservation sera automatiquement annulée, entraînant les frais d'annulation sous-mentionnés.

Note importante : certains voyages et événements spéciaux peuvent être assujettis à des conditions particulières de réservation, d'acompte et de date de paiement final.

Frais d'annulation

Pour les voyages à l'international et/ou en avion

Jusqu'à 60 jours avant le départ : 500\$ de pénalité

À moins de 60 jours avant le départ : aucun remboursement

Pour les voyages à l'intérieur de la province du Québec et/ou par autocar

Jusqu'à 45 jours avant le départ : 25 % du montant total

De 45 à 21 jours avant le départ : 50 % du montant total

À moins de 21 jours avant le départ : aucun remboursement

Frais de changement

100 \$ de pénalité (changement de nom, modification date de retour et tout autre changement important).

À moins de 60 jours, toute modification sera considérée comme une annulation.

Extension (déviation)

Vous devez en faire la demande par écrit, il y aura un frais de changement + différence tarifaire pour le billet de retour au prix du jour. Le retour doit obligatoirement être du même aéroport que le groupe.

Note importante : certains voyages et événements spéciaux peuvent être assujettis à des conditions particulières d'annulation.

Spiritours se réserve le droit d'annuler un voyage si le nombre de participants n'est pas atteint à la date limite, un remboursement complet représentera le règlement définitif envers le passager. Spiritours se réserve aussi le droit de repousser la date limite à 45 jours du départ, de changer les dates du voyage ou la compagnie aérienne au besoin. Si pour des raisons de force majeure le voyage doit être suspendu par Spiritours, ce dernier se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler, mais ne sera pas responsable des sommes non-remboursables déjà versées aux fournisseurs. Spiritours ne saurait être tenu d'intervenir lors de difficultés entre les autorités d'un pays et un membre du groupe qui ne se serait pas conformé aux lois, coutumes, règlements et traditions du pays d'accueil.

Assurances

Les voyageurs sont invités à se procurer une assurance-annulation dans le cas où, pour des raisons majeures (maladie, blessure ou décès survenant à eux-mêmes ou à un membre de leurs proches), ils devaient annuler leur voyage avant le départ ou modifier l'itinéraire en cours de route. De plus, nous recommandons fortement de prendre une assurance médicale. Le coût des assurances n'est en aucun cas remboursable.

Les voyageurs doivent prendre connaissance dans leur contrat d'assurance de la nature de la garantie, des risques assurés, des exclusions, limitations et réductions de garanties, ainsi que des procédures de résiliation que contient le produit d'assurance.

Réclamation

Vous devez aviser le représentant de Spiritours le plus rapidement possible de toute réclamation éventuelle. À l'étranger, vous devez immédiatement communiquer avec votre accompagnateur ou la direction de l'hôtel afin que la situation puisse être corrigée.

Prix indiqués

Sauf en cas d'indication contraire, tous les prix sont en dollars canadiens. Les prix sont sujets à changement jusqu'à 30 jours avant la date du départ en cas de hausse du prix du carburant imposée par le transporteur ou une augmentation du taux de change de plus de 5% depuis la date de publication du prix du voyage. Si la modification du prix de votre voyage est égale ou supérieure à 7% du prix original, vous pouvez demander de vous faire rembourser ou d'échanger votre voyage contre un autre, similaire.

Responsabilité de Spiritours

Spiritours ne peut être tenu responsable des actes, oublis, erreurs ou événements, pertes, dommages ou accidents durant le voyage, ainsi que des retards ou annulation dus à une entreprise de transport. Spiritours ne peut être tenu responsable de quelque dommage subi par le voyageur pour maladie, blessure, perte, incommodité ou anxiété. Spiritours décline également toute responsabilité quant à tout dommage découlant d'un acte gouvernemental, de troubles politiques, grèves, actes fortuits. Spiritours n'effectuera aucun remboursement quelles que soient les circonstances d'un retour prématuré ou d'une partie non complétée, ni pour les services non utilisés par les voyageurs. La responsabilité de Spiritours découlant du défaut de fournir un service ou un avantage décrit dans le présent document est limitée au coût de tel service ou avantage.

Responsabilité du voyageur

Le voyageur est responsable de s'informer sur les exigences d'entrée et de sortie du pays qu'il prévoit visiter. Dans l'éventualité que le voyageur ne possède pas la documentation requise, il pourrait se voir refuser le passage par les autorités.

Le voyageur s'engage à accepter toute directive raisonnable relative au forfait émis alors que le passager est à l'étranger. Dans le cas où un passager aurait une conduite préjudiciable aux autres voyageurs ou aux fournisseurs de services, et persistait dans sa conduite malgré un avertissement formel du fournisseur de services ou de son représentant, le passager serait expulsé du groupe et devrait assumer tous les frais occasionnés par sa conduite y compris tous les frais supplémentaires que le passager devrait déboursier pour son hébergement, nourriture et transport.